

Paris, le 3 juillet 2017

Chère cliente, cher client,

CPCU, la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain, en charge de la gestion du réseau de chaleur de la Ville de Paris, vous fournit tous les jours le chauffage et l'eau chaude dont vous avez besoin.

En 2012, la Ville de Paris a décidé, dans le cadre de son « Plan Climat » de porter à 50 % la part des énergies renouvelables et de récupération (recyclage des déchets ménagers) dans la consommation d'énergie destinée à la fabrication de chaleur. En 2016, notre « mix énergétique » a franchi ce seuil de 50 % grâce à la substitution de combustibles fossiles comme du charbon par du bois par nature renouvelable. Parallèlement, l'usage du fioul lourd a été supprimé au profit du gaz naturel et de biocombustibles liquides.

L'atteinte par la CPCU de ces objectifs environnementaux, souhaités par Madame la Maire de Paris, a nécessité des investissements importants et a permis d'améliorer significativement la qualité de l'air dans la capitale avec une baisse des émissions de gaz à effet de serre équivalente à la suppression de 150.000 véhicules.

Après cette mise en œuvre massive de la transition énergétique et écologique du réseau de chaleur parisien, CPCU se fixe désormais comme priorité de stabiliser durablement ses tarifs afin de répondre aux attentes exprimées par ses clients et par la ville de Paris. CPCU a donc pris la décision de geler ses tarifs en 2017 et en 2018, et s'engage à prolonger cette stabilité des tarifs jusqu'à fin 2019. Cette démarche, rendue possible par la gestion rigoureuse de la société, s'appuie également sur l'effort budgétaire important consenti par la ville de Paris pour accompagner cette action.

A l'écoute de ses clients, cet engagement traduit la volonté de CPCU de mener à bien sa mission de service public tout en concourant à l'amélioration de l'environnement parisien.

Nous vous prions d'agréer, Chère Cliente, Cher Client, l'assurance de nos salutations distinguées.

Marc Barrier
Directeur Général

